

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2018
COMPTE RENDU**

*Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre de membres absents : 1*

L'an deux mille dix-dix-huit et le huit du mois de mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROCALVE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mmes BURLAN Christelle (représentée par Mme FERNANDEZ Martine), CANET Fanny (représentée par M. OUBALKASSAM Mohamed)

ETAIT ABSENTE : Mme TERRANO Anne-Marie

DATE DE LA CONVOCATION : 2 Mars 2018

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Jérôme DEL-VALS est désigné à cette fonction qu'il accepte. Le procès-verbal de la séance du 5 Février 2018 est approuvé à l'unanimité

1. Décisions du Maire – article L 2122.22 du CGCT

Les décisions suivantes ont été prises par M. le Maire, dans le cadre des délégations prévues par l'article L.2122.22 du CGCT :

- Le 07.02.2018 : contrôle annuel des installations électriques du club house et des vestiaires du stade, confié à BUREAU VERITAS pour un montant de 120 € HTVA
- Le 07.02.2018 : contrôle annuel effectué par BUREAU VERITAS pour tous les autres bâtiments pour l'année 2018 selon les montants suivants :

Le hangar communal	80 € HTVA
La maison des associations	110 € HTVA
La poste	80 € HTVA
Le foyer	150 € HTVA
Le groupe scolaire	160 € HTVA + 100 € HTVA pour la chaufferie
Le local du 3me Age	80 € HTVA
La mairie	140 € HTVA
La salle des fêtes et de plein air	110 € HTA
Le réfectoire des moines	160 € HTVA
- Le 08.02.2018 : mise à disposition de la piscine municipale de Limoux pour les enfants de l'école de Saint-Hilaire moyennant 2 € par enfant et par séance (8 séances pour 44 enfants)
- Le 09.02.2018 : nouveaux tarifs pour la mise en vente des savons de la SASU HAUTE-VALLEE à la boutique de l'abbaye :
2 € prix boutique et 1.05 € HTVA prix fournisseur pour les savons aux parfums ; 1.50 € prix boutique et 1.50 € HTVA prix fournisseur pour les savons aux huiles essentielles

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. Bibliothèque municipale – avenant à la convention en date du 14.12.1995 portant création d'une bibliothèque relais desservie par la bibliothèque départementale de l'Aude

Une convention conclue le 14.12.1995 portait création d'une bibliothèque relais à Saint-Hilaire, desservie par la Bibliothèque départementale de l'Aude. Il est proposé de conclure un avenant à cette convention, afin de mettre à jour l'inventaire du mobilier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents

3. Bibliothèque municipale – remboursement frais de déplacements et de restauration des bénévoles

Il avait été décidé par délibération en date du 25.10.2011, de rembourser aux bénévoles, les frais de déplacements qu'ils étaient amenés à effectuer à Limoux pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Cette délibération étant devenue trop restrictive il est proposé de rembourser à ces bénévoles les frais de déplacements quel que soit le lieu de destination, ainsi que les frais de restauration pour les repas pris lors des formations et des stages

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de rembourser aux bénévoles amenés à se déplacer pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale :

- les frais de déplacement sur la base des indemnités kilométriques selon les taux fixés pour les agents de l'Etat, par arrêté conjoint du Ministère des Finances et de la Fonction Publique

- les frais de repas sur justificatif de la dépense

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018 et M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

4. Convention de partenariat Commune de Saint-Hilaire/Office Municipal de Tourisme de Carcassonne – Promotion dans le Carca/Pass 2018/2019

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Jean-Luc BERNEDE rapporteur

Le Conseil Municipal avait décidé par délibération du 23.02.2017 d'inclure le site de l'abbaye dans le « City'-Pass » de l'Office de Tourisme de Carcassonne. Une convention avait été signée à cet effet avec l'Office du Tourisme de Carcassonne.

L'Office Municipal de Tourisme de Carcassonne propose de reconduire la convention pour le « Carca'Pass 2018/2019 », le tarif dont bénéficieraient les détenteurs du « pass » serait de 4,50 € pour les adultes au lieu de 5,50 € qui est le tarif habituel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

5. Restitution de la retenue de garantie – chantier extension du réseau des eaux usées de l'impasse du Moulin

En 2006, l'entreprise SA JORDAN a réalisé l'extension du réseau des eaux usées de l'impasse du Moulin pour un montant de 31 339.35 € TTC comprenant une retenue de garantie de 1 566.97 €. La réception de ces travaux a été prononcée sans réserve le 24 Octobre 2006. Pour une raison inconnue, la retenue de garantie qui aurait dû être restituée à l'entreprise, au plus tard un mois après la fin du délai de garantie (un an) n'a pas été libérée. Depuis plusieurs années l'entreprise SA JORDAN est devenue la société OCBTP qui a créé une partie travaux publics OCTP, société qui sollicite à présent la restitution de la retenue de garantie.

En vertu de la loi n°68-1250 du 31.12.1968 cette retenue de garantie qui est prescrite ne peut être remboursée.

Cependant la loi précitée, prévoit dans son article 6 « *toutefois, par décision des autorités administratives compétentes, les créanciers de l'Etat, peuvent être relevés en tout ou partie de la prescription, à raison de circonstances particulières et notamment de la situation du créancier. La même décision peut être prise en faveur des créanciers des départements, des communes et des établissements publics, par délibérations prises respectivement par les conseils départementaux, les conseils municipaux et les conseils ou organes chargés des établissements publics. Ces délibérations doivent être motivées et être approuvées par l'autorité compétente pour approuver le budget des collectivités intéressées* »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de libérer la retenue de garantie, ceci malgré la prescription quadriennale et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

6. Logement de l'ancienne gendarmerie – départ du locataire

Le Conseil Municipal avait décidé par délibération du 26.01.2017 de renouveler le bail de location conclu avec M. Frédéric FONTES pour le logement de l'ancienne gendarmerie, le loyer mensuel actuel étant de 339,88 €. Lors de son entrée dans les lieux, M. FONTES avait réalisé à ses frais un certain nombre d'aménagements (cuisine intégrée équipée, cabine de douche...). M. FONTES qui a fait part verbalement de sa décision de quitter l'appartement d'ici quelques temps, propose de laisser dans les lieux tous les équipements qu'il a installé (sauf le four de la cuisine) en contre partie de la gratuité des deux derniers mois d'occupation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

7. Stage abbaye de Saint-Hilaire – formation licence pro-guide conférencier

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Jean-Luc BERNEDE rapporteur

La Commune a été saisie d'une demande émanant d'un étudiant actuellement en formation «Licence Pro Guide conférencier» à Foix. Dans le cadre de cette formation, cet étudiant souhaiterait effectuer un stage de 13 semaines à l'abbaye de Saint-Hilaire. En cas d'accord, une gratification de 3,75 € (exonérée de charge) par heure de présence effective devra être versée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis favorable à la demande présentée et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le stagiaire et l'université ainsi que tous documents afférents. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe gestion abbaye de l'exercice 2018

8. Mission de conseils, d'étude et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructure, de voirie, réseaux secs et hydrauliques ainsi que des missions à maîtrise d'ouvrage – accord cadre mono attributaire

Ce point est retiré de l'ordre du jour

9. Compte de gestion 2017 – budget principal

Après présentation, le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

10. Compte de gestion 2017 – budget annexe gestion abbaye

Après présentation, le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

11. Compte de gestion 2017 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

Après présentation, le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

12. Compte de gestion 2017 - budget annexe atelier relais

Après présentation, le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

M. le Maire quitte la salle. Le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. Jean-Luc BERNEDE, président de séance

13. Compte administratif 2017 – budget principal

Le président de séance présente le compte administratif 2017 qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES - RECETTES			
	Année 2017	Report n-1	Total Général
Dépenses	624 029.38		624 029.38
Recettes	793 525.06	137 607.25	931 132.31
	+ 169 495.68	+ 137 607.25	307 102.93
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES - RECETTES			
	Année 2017	Report n-1	Total Général
Dépenses	292 373.79		292 373.79
Recettes	230 499.89	1 247.26	231 747.15
RESULTAT	- 61 873.90	+ 1 247.26	- 60 626.64
RESTES A REALISER			
<i>Dépenses</i>			<i>618 180.82</i>
<i>Recettes</i>			<i>498 873.05</i>
RESULTAT RAR			- 119 307.77
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			- 179 934.41
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			+ 307 102.93
DEFICIT INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			- 179 934.41
EXCEDENT FINAL			+ 127 168.52

Le compte administratif 2017 du budget principal est approuvé à l'unanimité

14. Compte administratif 2017 – budget annexe gestion abbaye

Le président de séance présente le compte administratif 2017 qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES – RECETTES			
	Année 2017	Report n-1	Total Général
Dépenses	112 559.55		112 559.55
Recettes	130 533.30	747.86	131 281.16
RESULTAT	+ 17 973.75	+ 747.86	+ 18 721.61
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES - RECETTES			
	Année 2017	Report n-1	Total Général
Dépenses	20 151.01	14 133.33	34 284.34
Recettes	16 930.32		16 930.32
RESULTAT	- 3 220.69	- 14 133.33	- 17 354.02
RESTES A REALISER			
<i>Dépenses</i>			1 262.35
<i>Recettes</i>			
RESULTAT RAR			- 1 262.35
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			- 18 616.37
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			18 721.61
DEFICIT INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			18 616.37
REGULARISATION ERREUR REPORT INVESTISSEMENT N-1			- 0.20
DEFICIT INVESTISSEMENT CORRIGE			18 616.17
EXCEDENT FINAL			105.44

Le compte administratif 2017 du budget annexe gestion abbaye est approuvé à l'unanimité

15. Compte administratif 2017 – budget annexe gestion service de l'eau et de l'assainissement

Le président de séance présente le compte administratif 2017 qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES – RECETTES			
	Année 2017	Report n-1	Total Général
Dépenses	25 304.01		25 304.01
Recettes	33 182.40	5 225.63	38 408.03
RESULTAT	+ 7 878.39	+ 5 225.63	+ 13 104.02
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES - RECETTES			
	Année 2017	Report n-1	Total Général
Dépenses	373 239.89		373 239.89
Recettes	361 537.57	9 115.41	370 652.98
RESULTAT	- 11 702.32	+ 9 115.41	- 2 586.91
RESTES A REALISER			
<i>Dépenses</i>			358 980.60
<i>Recettes</i>			362 571.25
RESULTAT R.A.R			+ 3 590.65
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			+ 1 003.74
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			+ 13 104.02
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			+ 1 003.74
EXCEDENT FINAL			+ 14 107.76

Le compte administratif 2017 du budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité

16. Compte administratif 2017 – budget annexe atelier relais

Le président de séance présente le compte administratif 2017 qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES – RECETTES			
	Année 2017	Report n-1	Total Général
Dépenses	1 427.91		1 427.91
Recettes	990.91	14 987.45	15 978.36
RESULTAT	- 437.00	+ 14 987.45	+ 14 550.45
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES - RECETTES			
	Année 2017	Report n-1	Total Général
Dépenses	989.91		989.91
Recettes	1 427.91	2 680.90	4 108.81
RESULTAT	+ 438.00	+ 2 680.90	+ 3 118.90
RESTES A REALISER			
<i>Dépenses</i>			<i>0.00</i>
<i>Recettes</i>			<i>0.00</i>
RESULTAT R.A.R.			0.00
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT			+ 3 118.90
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			+ 14 550.45
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT			+ 3 118.90
EXCEDENT FINAL			+ 17 669.35

Le compte administratif 2017 du budget annexe gestion de l'atelier relais est approuvé à l'unanimité

Retour en séance de M. le Maire qui réintègre aussitôt ses fonctions de président

17. Affectation du résultat d'exploitation 2017 – budget principal

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget principal est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 y compris report 2016	307 102.93
Affectation en section d'investissement 2018	179 934.14
Report en section de fonctionnement 2018	127 168.52

18. Affectation du résultat d'exploitation 2017 - budget annexe gestion abbaye

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe gestion annexe est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 y compris report 2016	18 721.61
Affectation en section d'investissement 2018	18 616.17
Report en section de fonctionnement 2018	105.44

19. Affectation du résultat d'exploitation 2017 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2017 y compris report 2016	13 104.02
Affectation en section d'investissement 2018	
Report en section de fonctionnement 2018	13 104.02

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été étudiées, la séance est levée à 21 heures 15

Vu pour être affiché le treize mars deux mille dix-huit et mis en ligne le treize mars deux mille dix-huit

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

